

11 septembre 1995, Québec

Allocution à l'Assemblée nationale pour le débat référendaire

Monsieur le Président,

Il y a un an presque jour pour jour, le peuple québécois confiait à une majorité des membres de cette Assemblée nationale une tâche importante: celle de préparer la décision la plus naturelle, la plus noble et la plus importante que puisse prendre un peuple. Devenir souverain. Maître de ses choix.

Et nous voici tous conviés, dans le débat qui s'amorce, à poser l'un des gestes les plus démocratiques qu'une assemblée parlementaire puisse poser. Nous nous apprêtons en effet à remettre directement aux femmes et aux hommes du Québec le pouvoir de choisir leur avenir. Il s'agit, Monsieur le Président, j'en suis intimement convaincu, de l'expression la plus fondamentale de la démocratie, donc de la liberté; la liberté de décider, la liberté de voter.

Les Québécoises et les Québécois ne voteront pas, le 30 octobre, pour élire des représentants. Ils et elles ne voteront pas pour choisir un parti, un gouvernement ou un programme. Il s'agira, pour chacun, d'investir à long terme. De décider de l'avenir du Québec. De son avenir politique. De sa place dans le monde. C'est une occasion d'accéder à l'égalité, avec les autres peuples, notamment avec notre voisin et partenaire naturel, le peuple canadien.

Il s'agira donc de voter par et pour nous-mêmes. C'est un vote pour nos enfants et ceux qui les suivront. C'est aussi à bien des égards, un vote pour ceux qui nous ont précédé et qui ont tant fait pour que le Québec existe, se développe et soit respecté. On me permettra d'évoquer certains de ceux qui, depuis plus de 200 ans, ont occupé la charge que nos concitoyens ont bien voulu me confier et tout particulièrement, d'évoquer un des plus récents et des plus respectés: René Lévesque.

René Lévesque, avant toute chose, était un démocrate. Et en ce sens, je pense que le leader de l'opposition sera d'accord avec moi, en ce sens, tous les membres de cette Assemblée sont aujourd'hui, un peu, ses héritiers. M. Lévesque a toujours cru que notre première loyauté de parlementaire, sans laquelle ce que nous faisons a peu de sens, est notre loyauté envers le peuple du Québec.

Le débat que nous amorçons aujourd'hui et qui cédera ensuite la place à la campagne référendaire, sera caractérisé par notre volonté de bien informer nos concitoyens. Ce débat sera aussi, sans aucun doute, par moments un peu rude. Mais à la fin, quelqu'un aura le dernier mot, et ce mot nous ralliera tous. Ce quelqu'un, c'est le peuple du Québec. Ce mot, ce sera Oui ou Non.

Si c'est Non, ce gouvernement, comme celui de 1980, respectera la décision populaire et ne mettra rien en œuvre pour modifier le statut du Québec comme province du Canada. Le chef de l'opposition sait qu'il peut compter là-dessus.

Si c'est Oui, cette Assemblée nationale sera appelée à mettre en œuvre la volonté des Québécois de se donner un pays, et d'offrir un nouveau Partenariat au Canada, par l'adoption du projet de loi sur l'avenir du Québec. Je sais que je peux compter sur l'esprit démocratique du chef de l'opposition et de ses collègues à cet égard. Je le sais parce qu'en dernière analyse, lui et moi avons le même patron: le peuple québécois. Cette décision du peuple du Québec se prendra à l'intérieur d'un des processus démocratiques les plus rigoureux au monde. Il faut le rappeler, la loi sur les consultations populaires, qui reprend notamment les principes de financement et de limites de dépenses que nous connaissons bien en période électorale, nous assure que la décision sera celle des femmes et des hommes du Québec, non pas celle de groupes d'intérêts particuliers, de corporations. Notre loi nous assure que le débat ne sera pas perverti par la puissance des ressources financières. Chaque option, le « OUI » comme le « NON » bénéficiera d'un budget identique.

Nous ne sommes cependant pas à l'abri d'interventions extérieures, susceptibles d'entacher le caractère démocratique du débat. Dans un document de stratégie interne dont le gouvernement fédéral a reconnu l'authenticité, Ottawa annonce sa volonté bien déterminée de violer le processus démocratique québécois en inondant le Québec de publicités plus ou moins subliminales, même dans la période de campagne référendaire proprement dite, en octobre. Cette décision est un exemple de plus du refus du fédéral de respecter les institutions et les règles que les Québécois se sont donnés ensemble. L'arrogance fédérale face au Québec croît avec l'usage. Contrairement à 1980, Ottawa ne fait même plus semblant d'y mettre les formes. Son intervention dans notre débat est massive, les budgets illimités, les scrupules inexistant. Le mutisme des représentants québécois du Non à cet égard est inquiétant. Il constitue une invitation au fédéral à bafouer encore, sur d'autres plans peut-être, les institutions québécoises.

Quoiqu'il en soit, l'Assemblée nationale a aujourd'hui devant elle un projet de loi sur l'avenir du Québec de même que le texte de la question sur laquelle les citoyens se prononceront. Ces deux textes constituent la suite logique de la marche des Québécois pour leur développement. En un sens, ils prennent le relais de plus de 400 ans d'histoire et, en particulier, de plus de 30 ans de tentatives déterminées mais infructueuses de trouver une juste place pour le Québec au sein du Canada. Il est aussi l'aboutissement d'un parcours vieux de cinq ans, amorcé par le refus de l'Accord du lac Meech et marqué par le « NON » au référendum sur l'accord de Charlottetown.

Toute l'histoire du Québec, avant même la bataille des Plaines d'Abraham, est une quête: la quête de la reconnaissance de ce que nous sommes, et la quête de l'égalité avec les autres peuples. À l'heure de franchir l'étape qui nous mène enfin à cet objectif, vous ne m'en voudrez pas de la mettre brièvement en perspective, de l'insérer dans la chaîne des événements qui nous ont mené jusqu'ici. Être nous-mêmes, faire nos propres choix... cette volonté était tellement présente, pendant le régime français, que nos intendants et nos régisseurs nous trouvaient déjà bien rebelles. Tout de suite, nous avons acquis une personnalité propre. L'affrontement entre Montcalm et Wolfe n'a pas mis un terme à notre entêtement de francophones. Dès 1774, par l'Acte de Québec, Londres rétablit les lois civiles et la liberté de religion des Canadiens, c'est-à-dire des Québécois d'aujourd'hui. En 1791, l'Acte constitutionnel qui instaure le parlement dans lequel nous siégeons aujourd'hui, marque d'une autre pierre le chemin qui mène à notre autonomie.

C'était d'abord un Parlement qui, sans être doté de tous les pouvoirs démocratiques, loin de là, donnait une voix aux volontés des Québécois. Une voix que Louis-Joseph Papineau a fait entendre ici. Élu et réélu au début du siècle dernier par une vaste coalition de Québécois, francophones et anglophones, il tenta de créer ici un État moderne, autonome, respectueux des minorités et ouvert sur le monde, y compris sur le monde britannique. En réclamant le gouvernement responsable pour la colonie québécoise, il voulait ce qu'on appelle aujourd'hui la souveraineté. En réclamant son maintien dans l'empire britannique, il proposait une forme d'association économique, et politique, qu'on appelle aujourd'hui le partenariat.

Mais les forces du statu quo allaient l'en empêcher, opposant la force à la volonté démocratique des Québécois. Que de temps perdu, dans l'intervalle, que d'énergies gaspillées à cause du refus britannique de reconnaître les Québécois comme distincts, à cause du refus de les traiter d'égal à égal.

Pensant mâter cette double volonté des Québécois, les autorités britanniques imposèrent l'Acte d'Union de 1840, en appliquant le rapport Durham dont les phrases les plus dures ne sont pas oubliées: « Cette nationalité canadienne française, écrivait alors Durham, en est-elle une que nous devrions chercher à perpétuer pour le seul avantage de ce peuple, même si nous le pouvions? Je ne connais pas de distinctions nationales qui indiquent et entraînent une infériorité plus irrémédiable. La langue, les lois et le caractère du continent nord-américain sont anglais. Toute autre race que la race anglaise (...) y apparaît dans un état d'infériorité, c'est pour les tirer de cette infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais. »

Lord Durham ne faisait pas dans la dentelle. Bien que majoritaires au sein de la population, les Québécois sont mis en position minoritaire au sein de ces nouvelles institutions. On en profite également pour endetter les Québécois en leur « transférant », contre leur gré, la moitié de la dette alors accumulée par l'Ontario du temps, le Haut-Canada. Les économistes canadiens anglais d'aujourd'hui qui veulent calculer notre part de la dette canadienne actuelle en fonction de critères historiques feraient bien de sortir leur règle à calcul. 145 ans d'intérêts composés, ça nous ferait tout un compte à recevoir. Je vois que M. Campeau prend des notes.

Reprenons le fil de notre histoire. La résistance des Québécois à l'Union forcée de 1840 fut terrible. Ni reconnus, ni traités en égaux, les Québécois ont fait en sorte que chacune des recommandations de Lord Durham morde la poussière.

En 1867, arriva finalement l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la fédération canadienne actuelle. Le parti d'Antoine-Aimé Dorian, l'ancêtre des libéraux d'aujourd'hui était opposé à cette fédération. Ils ne croyaient pas qu'elle permettrait la reconnaissance du peuple québécois, ni l'égalité. Dorian voulait que le Québec garde, je le cite, son « indépendance propre », et suggérait de « donner les plus grands pouvoirs aux gouvernements locaux (comme celui du Québec), et seulement une autorité déléguée au gouvernement général (du Canada) ». Dorian et les libéraux de l'époque proposaient une formule qui aurait fait du Québec un État pour l'essentiel souverain, mais associé à ses voisins dans des institutions communes, légères et seulement déléguée. Une idée qui allait resurgir, encore et encore, au sein du Parti libéral. Une idée que nous appelons le Partenariat.

Au moment de l'adoption de la constitution de 1867, beaucoup de Québécois réclamèrent la tenue d'un référendum sur leur entrée dans la fédération, mais les autorités britanniques craignaient la défaite, et refusèrent de s'en remettre à la volonté populaire. L'élection de l'automne 1867, qui mettait les Québécois devant le fait accompli, s'est d'ailleurs déroulé dans des conditions troubles, nettement anti-démocratiques, et les historiens s'interrogent encore aujourd'hui pour savoir s'il y eut vraiment consentement des Québécois pour l'entrée dans la fédération.

Reste que plusieurs de nos leaders de l'époque ont cru, de bonne foi, que l'entrée du Québec dans la fédération allait satisfaire nos deux objectifs historiques: la reconnaissance et l'égalité. Ils ont présenté cette union comme celle de deux peuples fondateurs. Le problème, c'est que cette vision du pays n'était pas partagée par le leader de l'autre peuple fondateur. Le premier ministre canadien, John A. MacDonald disait en 1865, au moment des débats sur la fédération: « Nous avons déferé à la législature générale toutes les grandes questions de législations. Nous lui avons conféré non seulement, en les spécifiant et détaillant, tous les pouvoirs inhérents à la souveraineté et à la nationalité, mais nous avons expressément déclaré que tous les sujets d'un intérêt général, non délégué aux législatures locales, seraient du ressort du gouvernement fédéré et les matières locales, des gouvernements locaux. Par ce moyen, nous avons donné de la force au gouvernement général ».

On peut difficilement ne pas convenir que John A. MacDonald décrivait assez justement ce qu'allait devenir le Canada, et donc la disparition de la notion de deux peuples fondateurs. Et si les ancêtres politiques des libéraux s'en doutaient à l'époque, on ne pouvait, très franchement, en être certains. Il a fallu des décennies pour que la logique de centralisation se mette en branle, et devienne irréversible. En 1963, alors que René Lévesque, la plupart des députés ministériels actuels et moi, avions encore espoir de réformer le fédéralisme, le chef de l'Union nationale, Daniel Johnson père, posait le verdict qui suit: « Parce qu'il n'a pas été observé ni dans sa lettre ni dans son esprit, disait-il, le pacte de 1867 est devenu désuet. Chacune des deux parties en cause a le droit de reprendre sa liberté et de négocier un nouveau contrat, si c'est encore possible. Le temps est venu pour les représentants mandatés des deux nations de se réunir et de chercher ensemble, librement, sur un pied de parfaite égalité, quelles sont les institutions politiques qui conviendraient le mieux aux réalités canadiennes de 1963. »

On croirait entendre Louis-Joseph Papineau, on croirait entendre les libéraux de 1867, on croirait lire l'entente du 12 juin 1995. Mais en 1963, dans le contexte nouveau de la Révolution tranquille et de la modernisation en cours dans le reste du Canada, on pouvait encore penser que ces objectifs de reconnaissance et d'égalité pouvaient être satisfaits au sein de la fédération.

En 1964, le premier ministre canadien Lester Pearson déclara d'ailleurs ce qui suit. Je vous invite à prêter l'oreille, aucun leader politique canadien actuel n'accepterait de prononcer ces paroles aujourd'hui. M. Pearson disait donc: « Bien que le Québec soit une province faisant partie de la Confédération nationale, il est plus qu'une province, en ce sens qu'il est la patrie d'un peuple: il constitue très nettement une nation dans une nation. » Fin de la citation.

Une nation dans une nation. Est-ce qu'enfin, cette vérité allait être reconnue? Beaucoup l'ont pensé. Beaucoup ont dépensé une énergie colossale pour lui donner vie.

Et je tiens à saluer ici aujourd'hui les générations de parlementaires et de leaders québécois qui ont cru à la promesse de reconnaissance et d'égalité au sein de la fédération. Honoré Mercier et Henri Bourassa, Jean Lesage, Jean-Jacques Bertrand, Jean-Luc Pépin qui nous a quitté la semaine dernière et tous les autres, y compris, oui, le René Lévesque du « beau risque ». Je tiens à saluer leur espoir et leur combat. Je tiens à saluer leur entêtement et leur farouche détermination.

Grâce à eux, il ne sera pas dit que les Québécois ont renoncé facilement à faire du Canada un succès d'égalité et de reconnaissance. Il ne sera pas dit que les Québécois se sont découragés à la première difficulté; qu'ils ont baissé les bras à leur premier recul; qu'ils ont abandonné devant le premier obstacle. Non, bien au contraire. Les fédéralistes québécois du dernier siècle, et en particulier des trente dernières années, ont été les plus inventifs, les plus flexibles, les plus constructifs, dans leur volonté de créer une fédération où les Québécois se sentiraient chez eux, se sentiraient reconnus, se sentiraient accueillis, (pour reprendre une phrase célèbre), dans l'honneur et l'enthousiasme.

Il y a 15 ans, lors du référendum de 1980, le rêve des fédéralistes québécois était encore bien vivant. Dans son livre beige, le chef libéral d'alors, Claude Ryan, avait dessiné, avec les meilleures intelligences fédéralistes du Québec, comment le Canada devrait se réformer, enfin, en profondeur, pour répondre à la double promesse de reconnaissance et d'égalité. L'actuel leader de l'opposition, alors simple citoyen, avait fait une campagne de tous les instants pour convaincre ses compatriotes de voter Non. Il leur disait, et je le cite, qu'un vote pour le Non, « consiste à demander aux Canadiens des autres provinces de reconnaître à l'intérieur du Canada deux nations. »

Moi et mes collègues pensions que c'était impossible. Nous pensions avec René Lévesque que cette reconnaissance et cette égalité ne pouvaient être obtenues que par le truchement de la souveraineté. Mais on ne peut que s'incliner devant l'espoir sincère que représentaient alors MM Ryan et Johnson et beaucoup de leurs collègues ici présents. L'histoire ne dira jamais quel fut l'impact de la promesse solennelle de Pierre Trudeau. Le 14 mai 1980, six jours avant le vote, le premier ministre du Canada disait aux Québécois: « Je sais que je peux m'engager solennellement qu'après une victoire du NON, nous prendrons des mesures immédiates pour renouveler la Constitution [...] Et je déclare solennellement ceci à tous les Canadiens des autres provinces: nous, députés du Québec, mettons notre tête sur le billot parce que nous recommandons aux Québécois de voter Non et vous disons, à vous des autres provinces, que nous n'accepterons pas que vous interprétiez un vote pour le Non comme l'indication que tout va bien et que tout peut demeurer comme avant. Nous voulons des changements et nous sommes prêts à mettre nos sièges en jeu pour les obtenir. Chacun de nous sait ce que veut dire pour un député « mettre son siège en jeu ». Chaque Québécois comprenait bien ce que voulait dire « mettre sa tête sur le billot ». Le chef du camp du Non de 1980, M. Claude Ryan était sur la scène, aux côtés de M. Trudeau et de M. Chrétien lors de ce fameux discours. Dans son récent livre, M. Ryan révèle que ce soir-là il avait personnellement cru, comme plusieurs autour de lui, que M. Trudeau « envisageait alors une opération qui serait conçue et conduite de concert avec ses alliés référendaires », dont le Parti libéral du Québec. Il allait être très déçu.

Ce n'est évidemment pas les têtes des députés fédéraux qui se sont retrouvées sur le billot, ce sont les pouvoirs du Québec. Des pouvoirs en matière de langue et d'éducation qu'il avait toujours eue et que le rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne lui retirait. Au surplus, on y introduisit une formule d'amendement qui allait faire en sorte que, jamais, le Québec ne pourrait trouver la place qu'il convoitait. Cette nouvelle constitution était l'œuvre de Pierre Trudeau et de son ministre responsable, Jean Chrétien.

Par la suite, des journalistes ont demandé à M. Chrétien, lui qui était de toutes ces tractations avec son collègue Roy Romanow, pourquoi il n'avait pas défendu, en l'absence de M. Lévesque, certaines des revendications du Québec, les plus fondamentales parmi celles contenues dans le livre beige. M. Chrétien avait répété, en 1980, qu'il était le fidèle lieutenant du chef du camp du Non d'alors, exactement comme, aujourd'hui, il se dit le fidèle lieutenant du chef du camp du Non d'aujourd'hui. Alors la question se pose: que M. Chrétien n'ait pas voulu discuter avec le séparatiste René Lévesque, on le conçoit. Mais lorsque les pouvoirs du Québec ont été mis en cause, pourquoi n'a-t-il pas appelé Claude Ryan? Pourquoi n'a-t-il pas, lui-même, défendu les pouvoirs du Québec. À cette question M. Chrétien, le p'tit gars de Shawinigan, a répondu: « je n'étais pas là pour défendre le Québec. J'étais là pour défendre le Canada. »

C'est ainsi que les fédéralistes québécois comme Claude Ryan et l'actuel chef du camp du Non, ont été lâchés par leurs alliés référendaires de 1980. Profondément québécois, ils se sont levés, dans cette chambre, pour dénoncer le geste irréparable commis par les autres membres de la fédération, sous la direction de MM. Trudeau et Chrétien.

J'entendais cette semaine le leader de l'opposition exprimer ses réserves sur le texte du préambule du projet de loi 1, texte qui indique que « nous avons été trompés en 1982 », lors du rapatriement. « Trompé », c'est un mot triste. M. Johnson en a eu de bien plus durs. Cet été encore, dans un article publié aux États-Unis, il écrit que les gestes de MM. Trudeau et Chrétien ont, et je cite, « provoqué chez les Québécois un sentiment d'isolement et de trahison... qui est encore présent aujourd'hui ». Fin de la citation.

La réalité demeure: depuis 1982, nous sommes gouvernés par une constitution que l'Assemblée nationale a formellement rejetée et qui nous fut imposée dans un contexte indigne de toute démocratie. Encore une fois, il n'y eut pas de référendum sur cette constitution. Les droits des Québécoises et des Québécois furent ignorés. Notre douce et bien partielle revanche, nos amis d'en face s'en souviendront, arriva en 1984 lorsque des milliers de militants du Parti québécois et des milliers de militants du Parti libéral du Québec travaillèrent côte à côte pour envoyer au chômage l'immense majorité des députés de Pierre Trudeau qui avaient approuvé le rapatriement unilatéral. C'était là une première esquisse de rassemblement entre Québécois, au-delà des partis.

Mais en un sens, le coup de force de 1982 était tellement gros, tellement injuste, tellement arrogant, que beaucoup de québécois ont cru qu'il serait possible de réparer cette incroyable décision.

Des gens comme Brian Mulroney, Lucien Bouchard, Robert Bourassa, Marcel Masse, Monique Vézina et des milliers d'autres, ont cru qu'une autre tentative devait être faite. Le résultat, l'accord du lac Meech, répondait bien partiellement aux deux objectifs historiques

du Québec. Nulle part il n'était question d'égalité entre les deux peuples, et la reconnaissance était timide et symbolique: on y parlait de société distincte, au lieu de peuple ou de nation.

Mais s'il est un mérite qu'on peut accorder à Meech, c'est celui d'avoir démontré que jamais la Loi constitutionnelle de 1982 ne pourra être modifiée pour répondre aux aspirations du Québec. Robert Bourassa décrivait lui-même les cinq conditions de Meech comme, je le cite au texte, « les cinq conditions les plus minimales jamais présentées par un gouvernement du Québec ».

Elles demeuraient inacceptables au Canada. Deux provinces, traduisant le sentiment profond de la population canadienne, reniaient leur signature initiale et faisaient échouer l'accord en juin 1990, après même que, sous la présidence de Jean Charest, un comité fédéral eut recommandé de diluer ce qui était perçu au Canada comme une concession trop généreuse envers les Québécois.

La mort de Meech a démontré que la constitution de 1982 n'était pas un accident de parcours, n'était pas le résultat d'une obsession de Pierre Trudeau et de son ministre. Meech a démontré au contraire que la vision d'un Canada intolérant envers la différence québécoise, le refus de la reconnaissance et de l'égalité, étaient maintenant bien ancrées dans l'opinion publique canadienne, qu'elles étaient désormais des principes moteurs du nationalisme pancanadien.

Qu'on me comprenne bien. Beaucoup de Canadiens de bonne volonté se sont battus pour que l'Accord du lac Meech devienne réalité. Dans les provinces anglophones, des gens comme David Peterson, en Ontario ou Grant Devine, en Saskatchewan. Mais l'électorat canadien leur a signifié leur congé, entre autres à cause de leur appui à Meech. Au sein du Parti libéral du Canada, le leader de l'opposition se souviendra que son ami Paul Martin était favorable à l'entente. Les militants libéraux canadiens lui ont préféré Jean Chrétien, dont la campagne au leadership fut propulsée par le rejet de Meech, le rejet de la différence du Québec. Et le soir de son élection, l'accolade qu'il donna devant les caméras à l'autre pourfendeur de Meech, Clyde Wells, restera pour longtemps l'image symbolique qui marque la fin du rêve fédéraliste québécois.

Je compatis aujourd'hui avec les parlementaires du camp du Non, qui sont forcés par les circonstances à se plier à la volonté de M. Jean Chrétien dans la définition de leurs discours et de leurs stratégies. La semaine qui a suivi le congrès des jeunes libéraux le mois dernier a malheureusement bien montré qui était le lieutenant de qui dans les forces du Non. Je compatis avec les militants fédéralistes du Québec, forcés par les événements et par leurs leaders à donner un chèque en blanc à M. Chrétien pour ce qui se passerait si le Non l'emportait.

En 1980, il était encore raisonnable d'espérer un renouvellement. En 1995, pour les libéraux qui ne partagent pas la vision du Canada de MM Chrétien, Roy Romanow et Clyde Wells, voter Non en espérant faire progresser l'autonomie du Québec, tient de l'aveuglement. En 1980, ils ont été trompés. En 1995, ils se piégeraient eux-mêmes. Quel serait le jugement de l'histoire? J'avoue que j'ai été un peu surpris, également, d'entendre le leader de l'opposition inviter M. Pierre Trudeau à participer au débat référendaire. M. Trudeau qui, à chaque étape depuis son

discours du Centre Paul-Sauvé, a contrecarré les efforts du Parti libéral du Québec. Contre le livre beige. Contre l'accord du lac Meech. Contre l'accord de Charlottetown, parce qu'opposé à la société distincte. Compte-tenu du respect que j'ai pour le Parti libéral du Québec et pour son chef, je souhaite vivement que les Québécoises et les Québécois n'ait pas à assister, pendant la campagne référendaire, à une accolade entre Pierre Trudeau et Daniel Johnson.

D'autant qu'après l'échec de Meech, le premier ministre québécois, Robert Bourassa, tirait avec lucidité les leçons de ces événements: « S'il y a une chose qu'on peut conclure de ces négociations, disait-il dans un moment solennel, c'est que le processus de révision constitutionnelle existant au Canada est discrédité [...]. En outre, c'est la position de mon gouvernement de négocier dorénavant à deux et non à onze, de négocier avec le gouvernement canadien qui représente l'ensemble de la population du Canada ».

J'avais, à l'époque, tendu la main au premier ministre, lui offrant notre collaboration. Le Québec était mis devant l'évidence: le statut historique de « peuple fondateur » lui était refusé. De même, le Québec était confiné de façon définitive au statu quo, c'est-à-dire qu'il continuerait d'être gouverné par une constitution qu'il ne reconnaît pas. La mort de l'Accord du lac Meech a provoqué le grand rassemblement des Québécois. Unis dans leur volonté de reconnaissance et d'égalité, ils avaient jusque-là suivi des parcours différents, choisissant pour certains la souveraineté, pour d'autres la voie du renouvellement de la fédération. La fin de toute possibilité de renouvellement et l'attitude alors apparemment ouverte des leaders du Parti libéral du Québec semblaient permettre une jonction fructueuse des deux grands courants qui ont traversé notre histoire.

Dans un geste unanime, cette assemblée mettait sur pied la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la Commission Bélanger-Campeau, du nom de ses coprésidents. En mars 1991, elle déposait son rapport final, que les membres libéraux de la commission ont tous signé. Il vaut la peine de rappeler certains extraits de ce rapport: « La vision d'une identité nationale canadienne exclusive, privilégie la centralisation des pouvoirs et l'existence d'un gouvernement national fort. Cette vision apparaît nivelante: une identité nationale canadienne exclusive, fondée sur l'égalité des individus, devient en fait, pour le Québec, une interdiction d'être différent en tant que collectivité. »

Voilà un constat qu'on retrouve clairement exprimé dans le préambule du projet de loi 1. La conclusion du rapport de la Commission était limpide: « Les attentes de la population sont élevées: elle veut voir le Québec récupérer des compétences dans tous les secteurs, qu'elles soient du domaine économique, social ou culturel. Il lui apparaît urgent de mettre fin à l'incertitude par une démarche claire qui devra mettre fin à l'impasse et mener à des résultats sans tarder... »

Pour y arriver, le rapport proposait l'adoption d'une loi qui prévoit, je cite, « la tenue d'un référendum sur la souveraineté » et, je cite toujours, « que ce référendum, s'il est affirmatif, propose que le Québec acquière le statut d'État souverain une année jour pour jour après la date du référendum. »

Monsieur le président, j'ai signé ce rapport, j'ai apposé mon nom sous celui du chef du gouvernement de l'époque. Mon parti était disposé à se joindre au gouvernement, sous son

leadership, dans son comité du Oui, pour faire avancer le Québec, et lui faire obtenir enfin la reconnaissance et l'égalité. Ce rassemblement semblait possible. Lorsqu'il est apparu que le gouvernement libéral n'avait nullement l'intention de respecter sa parole ou sa signature, mon parti a choisi de ne pas le suivre lorsqu'il a fait voter par cette Assemblée une loi, la loi 150, que le gouvernement n'avait nullement l'intention d'appliquer.

Reste que les actes de cette Assemblée montrent que le chef de l'opposition a voté en faveur d'une loi prévoyant la tenue d'un référendum sur la souveraineté et l'accession du Québec au statut d'État souverain, un an plus tard. Le chef de l'opposition a voté pour à toutes les étapes. Il n'a pas proposé d'amendement. Il n'a pas souhaité ajouter le mot « séparation » ou le mot « pays ». Il n'a pas protesté. Il faut ajouter qu'il était en cela logique avec le programme de son parti politique.

Depuis 1991 jusqu'en 1994, pendant trois ans, la souveraineté fut au cœur du programme du Parti libéral du Québec. Dans ce qu'il est convenu d'appeler le Rapport Allaire, approuvé par 80 % des militants libéraux réunis en congrès régulier, on trouve les propos suivants. Je cite: « Dans la mesure où le référendum porterait sur la souveraineté et que la réponse serait positive, l'appel au peuple serait ensuite suivi d'une demande formelle de l'Assemblée nationale auprès du gouvernement du Canada d'engager, dans les meilleurs délais, les discussions devant mener à l'accession du Québec au statut d'État souverain et que, dans cette deuxième hypothèse, le Québec offre au reste du Canada l'aménagement d'une union économique gérée par des institutions de nature confédérale. »

Nous ne sommes pas loin, Monsieur le Président, du texte même du projet de loi numéro 1 et du libellé de la question. Nous savons maintenant que pour assurer un véritable rapport de force aux Québécois dans leur relation d'égalité avec leurs voisins, il faut voter en faveur de la souveraineté, sereinement et définitivement. Ni conditions, ni ultimatums, ni trait-d'union. Mais cela dit, on ne peut que constater que le projet de loi sur l'avenir du Québec et la question référendaire reprend les axes principaux que je viens de citer, contenus dans des documents du Parti libéral du Québec, ou dans des documents que les leaders de ce parti ont co-signés. Nous ne sommes pas loin, non plus, de Louis-Joseph Papineau, pas loin des libéraux de 1867, pas loin de Daniel Johnson père, pas loin, même, de la question de Bruxelles et de la superstructure proposée par Robert Bourassa il y a trois ans.

Je l'ai dit, nous étions prêts à participer au rassemblement que souhaitaient les Québécois en 1990, et que semblait vouloir former le Parti libéral. Mais les leaders de ce parti ont préféré gaspiller le moment que l'histoire leur présentait, et se lancer dans une ultime tentative, pourtant clairement vouée à l'échec, de renouvellement de la fédération. Cela a conduit à la campagne de Charlottetown de l'automne de 1992, pendant laquelle, on s'en souviendra, le chef du Parti libéral a tout au moins refusé d'être vu avec M. Jean Chrétien pour plus de quelques minutes.

Il y a des gens, au Parti libéral du Québec, qui ont refusé d'abandonner le combat québécois pour la reconnaissance et pour l'égalité. Il y en a, qui ont refusé d'épouser les thèses de Jean Chrétien, et d'oublier celles de Claude Ryan. Entre autres, il y en a un ici, dans cette chambre: le député de Rivière-du-Loup.

Je sais qu'il y en a beaucoup d'autres, dans les circonscriptions, dans la commission jeunesse. On me dit qu'il y en a même autour du chef de l'opposition. Et ça ne me surprend pas. Parce qu'on ne peut abandonner, en quelques années, le combat de générations de libéraux.

À l'élection de l'an dernier, les Québécois nous ont donc donné la tâche de construire le grand rassemblement des Québécois que la Commission Bélanger-Campeau avait appelé de ses vœux. Nous le faisons, ce rassemblement, en étant fidèle à la volonté, passée et actuelle, des Québécois.

Monsieur le Président, dès son élection, le gouvernement a choisi de faire confiance à la parole des citoyennes et des citoyens. C'est entre leurs mains qu'a été mise la responsabilité de dessiner l'avenir. En février dernier, aux Commissions sur l'avenir du Québec, plus de 53 000 citoyens de partout au Québec ont participé à 435 activités publiques. 288 commissaires ont entendu 5 000 interventions et pris connaissance de 5 500 mémoires.

Dans de telles conditions, Monsieur le Président, il était facile pour trois chefs de partis politiques de définir le projet du Québec en se fondant sur les espoirs et les besoins exprimés par les citoyens. L'entente tripartite du 12 juin 1995 entre le Bloc Québécois, l'Action démocratique du Québec et le Parti québécois est une entente naturelle parce qu'elle émane des aspirations du Québec.

Cette entente, elle traduit la convergence de trois partis déterminés à provoquer un véritable rassemblement pour un véritable changement. Il n'y a pas de menace ou d'ultimatum dans notre démarche. Pas question de mettre de couteau sous la gorge à nos partenaires, pas question de les obliger à changer leur vision de leur pays pour s'adapter à la nôtre. Nous disons simplement: les Québécois deviendront souverains, et ils offriront à leur voisin un nouveau Partenariat économique et politique. Ils seront prêts à en discuter immédiatement, sur les bases que l'entente et le projet de loi proposent ou sur la base de contre-propositions qui pourront être faites par nos voisins. Nous voulons préserver l'intérêt économique des Québécois et des Canadiens, et nous prendrons toutes les mesures utiles pour nous en assurer.

Ces intérêts, ils sont clairs, ils sont nombreux et ils s'imposent d'eux-mêmes. Le Canada exporte pour 33 000 000 000 \$ au Québec. À l'inverse, nous exportons pour 34 000 000 000 \$ au Canada. À eux seuls, ces importants échanges donnent toute la mesure de nos intérêts mutuels. Le maintien, voire le renforcement de ce commerce, s'inscrit également dans les tendances mondiales de globalisation des marchés.

La souveraineté, c'est le seul moyen dont dispose le Québec pour obtenir sa reconnaissance en tant que peuple. Le partenariat, c'est l'instrument qu'il se crée pour établir des rapports d'égalité avec ses voisins.

La souveraineté et l'offre de Partenariat constituent la véritable continuité dans l'histoire québécoise. C'est pourquoi elle est appuyée par des héritiers des partis de René Lévesque, de Jean Lesage, de Daniel Johnson père. Le projet que nous offrons aujourd'hui est la suite logique de notre histoire.

La rupture, dans l'histoire du Québec, ce serait de cautionner la vision unitaire proposée par M Chrétien. Le programme de l'après Non, il a été défini vendredi matin par M. Clyde Wells : « la seule offre sur la table, a-t-il dit, c'est que le Québec demeure une province comme les autres. » Voilà ce que nous promet le Non: ni égalité, ni reconnaissance. Ni tolérance, non plus, pour la volonté des Québécois d'être différents dans la gestion de leurs affaires comme ils le sont dans leur culture et dans leur langue. Le Non propose de renoncer au combat des souverainistes et des fédéralistes québécois du dernier siècle. Le Non, c'est la rupture avec ce que nous sommes et ce que nous avons toujours voulu devenir.

C'est aussi se condamner à une nouvelle période de chicanes stériles et inutiles. Si les Québécois se disaient Non, ils se mettraient immédiatement en position de se faire dire Non par le Canada. Et, l'histoire nous le démontre, ce Non ne mettrait pas fin à l'espoir des Québécois. Nous reporterions sur la jeune génération le débat sur l'avenir du Québec que nous n'aurions de toute évidence pas réglé en votant Non. Ce refus signifierait se condamner à une double chicane: chicane avec Ottawa et les autres provinces, chicane au sein même d'une nouvelle génération de Québécois. Bref, le Non est le camp de la chicane, inutile et continuelle.

Le Québec que nous proposons au contraire aujourd'hui est une société qui, libérée des chicanes fédérales-provinciales, s'affirmera au monde et travaillera en bon voisinage avec les autres peuples. Ce sera un pays de 7 000 000 d'habitants, qui disposera d'un produit intérieur brut de 170 000 000 000 \$. Le Québec que nous proposons deviendra le 2ge nouveau membre de l'Organisation des Nations Unies depuis 5 ans. Vous le voyez, notre arrivée ne surprendra personne.

Le Québec que nous proposons est libre-échangiste. Il sera, dès le premier jour, la seizième puissance économique au monde, et le huitième partenaire commercial des États-Unis. Ce ne sera pas un joueur des ligues mineures. Son commerce avec le géant américain représentera le commerce combiné entre les États-Unis, le Brésil, l'Argentine et le Chili. Et nous savons que, si nos échanges avec le Canada ont stagné ces cinq dernières années, elles ont augmenté de 15 % par an avec nos voisins du Sud. Ce Québec de langue et de culture communes françaises: vivra en harmonie avec une communauté anglophone dont les droits seront reconnus, et avec les nations autochtones qui disposeront de l'autonomie gouvernementale leur permettant non seulement de préserver leur langue, leur culture et leur tradition mais, aussi, de contrôler leur développement économique, social et politique. Ce Québec maîtrisera pleinement ses leviers économiques, plutôt que de continuer à voir une large part de ses moyens financiers et de ses politiques contrôlées par un parlement fédéral où le Québec n'a jamais pu et ne pourra jamais disposer que d'une voix minoritaire.

Nous pourrons enfin sortir d'un régime fédéral qui a choisi de nous retourner nos taxes et nos impôts sous forme d'assurance-chômage et d'aide sociale, plutôt qu'en investissements développant l'emploi chez nous; un régime qui accorde depuis des années, 50 % de ses dépenses en recherche et développement à l'Ontario et 18 % seulement au Québec; un régime où le Québec ne reçoit que 19 % des achats de biens et services fédéraux pourtant financés par nos taxes.

Nous pourrons enfin mettre fin aux gaspillages, aux chevauchements et aux dédoublements qu'entraîne l'existence de deux ministères des Finances, du Revenu, de l'Agriculture, de la

Santé, de l'Immigration et de tant d'autres. Nous pourrions enfin travailler à sortir du cercle vicieux du chômage chronique dans lequel nous plonge le fédéralisme canadien. Nous pourrions enfin mieux travailler à l'avenir de nos jeunes et des Québécoises exclus du marché du travail. Nous pourrions enfin contrôler toutes les politiques de formation de la main-d'œuvre que le Québec réclame unanimement depuis tant d'années et que le gouvernement fédéral tient à contrôler.

Nous pourrions enfin répondre aux volontés des régions de rapprocher de la population les pouvoirs de décisions et les outils économiques qui leur font cruellement défaut. Nous pourrions aussi, d'une part, mieux profiter des possibilités que nous offre l'ouverture accélérée des marchés internationaux et, d'autre part; mieux relever les défis que cette ouverture nous offre.

La question que nous proposons aux Québécoises et aux Québécois repose sur la confiance en ce que nous sommes et en ce que nous pouvons devenir. Confiance en nos gens d'affaires: ceux des secteurs déjà bien développés comme le génie-conseil, le transport, le matériel ferroviaire, l'aéronautique, l'agro-alimentaire, les communications et les institutions financières, les pâtes et papiers, le bois d'œuvre, l'aluminium et le secteur minier, le logiciel et les industries culturelles.

Confiance en nos petites et moyennes entreprises, premières responsables de la création d'emploi et dont les succès de plus en plus fréquents et spectaculaires sur la scène mondiale témoignent de notre ingéniosité et de notre détermination. Confiance dans notre volonté d'assurer le maintien de nos acquis sociaux qui illustrent notre sens de la solidarité.

Confiance dans les créateurs, les artistes, les chercheurs, bref, les femmes et les hommes du Québec.

Monsieur le Président, le projet de loi que vous avez devant vous, la proposition de question référendaire, sont des instruments qui peuvent enfin regrouper les Québécois de toutes origines et de toutes conditions sociales, de toutes tendances et de toutes appartenances pour atteindre enfin leurs objectifs d'égalité et de reconnaissance. Ce projet et cette question sont le fruit de la continuité de notre histoire et de la convergence entre les deux grands courants de l'histoire québécoise récente. Ceux qui étaient dans des camps opposés en 1980 peuvent s'y reconnaître. Ceux qui ont cru à Meech, ceux qui ont cru même à l'ultime tentative qu'était Charlottetown, peuvent s'y retrouver. Ceux et celles qui veulent mettre fin aux chicanes peuvent s'y retrouver.

Les membres du camp du changement, lorsqu'on y pense bien, sont presque tous d'anciens fédéralistes, presque tous d'anciens partisans de Jean Lesage, ou de Daniel Johnson père. J'y étais, moi, à l'époque. Comme René Lévesque, comme Jean Allaire qui militait déjà. Comme Marcel Masse. La seule différence entre les membres du camp du changement, c'est que nos chemins ont été différents, mais notre point de rencontre est le même: la combinaison de la souveraineté et du partenariat, l'année 1995. Et c'est dans cet esprit que MM. Bouchard, Dumont et moi-même avons convenu, vendredi dernier, que nous allions faire un pas de plus dans ce rassemblement. Le projet de loi prévoit la constitution d'un comité d'orientation et de surveillance des négociations de partenariat. Des figures

compétentes du Québec seront appelées à y siéger. Nous ferons connaître le nom de plusieurs membres du comité avant le référendum, en toute transparence.

Mais nous avons décidé de réserver deux sièges sur cet important comité, à des personnalités qui auront œuvré dans le camp du Non cette année. Au lendemain de la victoire du Oui, en consultation avec le leader de l'opposition et ses collègues, nous voudrions nommer deux Québécois qui ont cru au Non, mais qui, en démocrates conséquents, voudront mener à bien la démarche collective québécoise, en toute indépendance d'esprit. Je ne m'attends évidemment pas à ce que le leader de l'opposition se commette tout de suite, mais je lui signale, aujourd'hui, notre intention de construire une solidarité plus vaste au lendemain d'un Oui.

Ce débat est celui d'un peuple, d'un pays à définir. Nous devons le mener en gardant à l'esprit que nous le faisons pour et avec les Québécoises et les Québécois. Car pour moi, et pour les membres du camp du changement, le Oui, c'est le bruit d'une porte qui s'ouvre, c'est le signal d'un rassemblement encore plus grand.

Merci.